



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

**18<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 27 septembre 2010, à 18 h 30  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Deiss ..... (Suisse)

*La séance est ouverte à 18 h 30.*

**Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

**Point 20 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Développement durable**

**b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

**Projet de résolution** (A/65/L.2)

**Le Président** : La présente séance est la séance plénière de clôture de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Je tiens à souhaiter de nouveau la bienvenue aux hôtes de marque, qui nous font l'honneur de leur présence aujourd'hui. Les débats de deux jours ont été fort enrichissants.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale, S. E. M<sup>me</sup> Asha Rose Migiro, qui va présenter un résumé des tables rondes et du dialogue interactif qui ont eu lieu ces deux derniers jours.

**La Vice-Secrétaire générale** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Secrétaire générale à la présente séance plénière de clôture de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice.

Je félicite tous les participants pour les débats féconds qui incitent à la réflexion tenus ces deux derniers jours dans le cadre des tables rondes et du dialogue interactif multipartites. Ces débats témoignent de la détermination renouvelée des petits États insulaires en développement à surmonter leurs vulnérabilités et à renforcer leur résistance au moyen du développement durable.

Je félicite aussi la communauté internationale de demeurer déterminée à appuyer les petits États insulaires en développement dans cette entreprise. Je trouve très encourageantes les suggestions pragmatiques que nous avons entendues. J'ai maintenant le plaisir de donner un résumé des principales questions qui ont fait l'objet des débats de ces deux derniers jours.

La Réunion de haut niveau a réaffirmé combien il importe que la communauté internationale continue

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



d'appuyer les efforts que déploient les petits États insulaires en développement pour surmonter les vulnérabilités qui leur sont propres, lesquelles ont été reconnues au Sommet Planète Terre à Rio en 1992 et réaffirmées à la Barbade en 1994, puis à Maurice il y a cinq ans.

Des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, qui est directement liée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Mais, il faut en faire davantage pour tenir les promesses faites et les engagements pris récemment. Les vulnérabilités économiques, environnementales et sociales se sont accentuées au cours des 10 dernières années. De ce fait, des chocs externes, dont les effets néfastes des crises financière, alimentaire et énergétique menacent de nuire au développement économique des petits États insulaires en développement et d'entraver leurs progrès dans la réalisation des OMD. Ces vulnérabilités sont aussi aggravées par les changements climatiques, qui mettent ainsi en jeu la viabilité et l'existence physique même de certains petits États insulaires en développement.

Les petits États insulaires en développement ont montré la volonté politique de continuer à renforcer leur résistance à leurs vulnérabilités particulières. Mais il est manifeste qu'un appui coordonné et durable de la communauté internationale est indispensable pour combler les lacunes existantes dans la mise en œuvre.

Les débats qui ont eu lieu dans le cadre de la présente Réunion de haut niveau ont mis en lumière un certain nombre de priorités. Il s'agit, entre autres, de déterminer des objectifs et des indicateurs mesurables pour la surveillance et l'évaluation, et de renforcer les capacités de collecte des données et d'analyse; d'augmenter les ressources mises à la disposition des petits États insulaires en développement, y compris pour les aider à relever les nouveaux défis; de renforcer les partenariats stratégiques et les mécanismes de surveillance et de coordination, surtout à l'échelon régional et au sein du système des Nations Unies, par exemple par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et de la Commission du développement durable; de renforcer la coopération Sud-Sud, y compris entre les petits États insulaires en développement; et de mettre un accent particulier sur certains sous-domaines, comme l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, la biodiversité, les catastrophes naturelles, les énergies durables, les transports et le commerce, les ressources marines et

côtières, les pêches, le tourisme, la finance et la viabilité de la dette.

Les petits États insulaires en développement très vulnérables sont confrontés à des défis concrets, et pourtant ils ne peuvent souvent pas prétendre à des financements spéciaux ou à d'autres ressources. À cet égard, le débat de ce jour a mis en lumière la nécessité d'élaborer un indice de vulnérabilité. Si des mesures d'appui internationales correspondant à leur haute vulnérabilité ne sont pas prises en faveur des petits États insulaires en développement à revenu intermédiaire, ils devront faire face à des problèmes particuliers. À cet égard, plusieurs intervenants ont estimé qu'il fallait veiller à ce que l'ONU reconnaisse officiellement les petits États insulaires en développement comme une catégorie spéciale, reconnaissance qui serait assortie de l'accès à un traitement préférentiel et à des financements concessionnels, à la réduction de la dette, au commerce, à des programmes spéciaux et à l'aide au développement, sans porter atteinte aux besoins d'autres économies vulnérables.

L'examen a aussi mis en lumière des lacunes dans l'appui institutionnel accordé aux petits États insulaires en développement ainsi que des obstacles à l'application de la Stratégie de Maurice et du Programme d'action de la Barbade. Il faut procéder à un examen complet de la Stratégie et formuler des recommandations concrètes concernant les mesures à prendre.

Les participants ont fait montre de leur détermination à œuvrer en faveur de l'application de la Stratégie de Maurice aux fins du développement durable des petits États insulaires en développement. Ils ont arrêté des priorités fondamentales et fait des propositions sur la voie à suivre.

L'ONU est déterminée à concourir à ces efforts par un appui vigoureux, cohérent et coordonné, en partenariat avec les membres du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, qui comprend tous les organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et régionales.

Les problèmes rencontrés par les petits États insulaires en développement sont des problèmes véritablement mondiaux qui nous touchent tous. Œuvrons de concert pour faire des petits États insulaires en développement un modèle de développement durable dont nous tirerons tous des enseignements et des avantages. Le Secrétaire général

et moi-même espérons que les participants maintiendront leur détermination et leur dynamisme.

**Le Président :** Je remercie la Vice-Secrétaire générale pour sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/65/L.2, intitulée « Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.2?

*Le projet de résolution A/65/L.2 est adopté (résolution 65/2).*

**Le Président :** Je suis personnellement heureux que notre réunion ait permis aux États Membres de réaffirmer leur engagement politique et financier pour s'attaquer aux vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement. Le développement durable de ces États est inextricablement lié au développement durable de tous les États Membres. Nous n'avons qu'une planète et nous devons nous

montrer unis pour la préserver et y vivre en harmonie. J'espère que, dans les mois et les années à venir, les États Membres de l'ONU vont travailler ensemble à cette fin. Nous démontrerons ainsi que nous partageons une vision commune : celle d'un monde où le bien-être de chacun de nous est dépendant du bien-être de tous.

Je tiens à exprimer aussi ma sincère reconnaissance à S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, et à S. E. M. Vanu Gopala Menon, Représentant permanent de Singapour, qui ont su mener avec efficacité et patience les débats et les négociations complexes qui ont eu lieu dans le cadre des consultations sur la résolution 65/2. Je remercie aussi tous les États Membres de leurs précieuses contributions, sans lesquelles le document final n'aurait pas pu être établi.

Je déclare maintenant close la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 b) de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 40.*